



REX DU DEVONSHIRE

Le rex du Devonshire est une race d'apparence unique. Il projette une image ressemblant à un lutin avec de grands yeux ovales, un museau modérément court, des pommettes saillantes, de grandes oreilles basses, un corps semi-cobby, musclé et recouvert de fourrure ondulée. De par sa mutation, sa fourrure a une texture distincte qui cause sa robe ondulée qui ne ressemble à aucune autre race. Alertes, actifs et montre un intérêt vif dans son environnement.

I – CORPS/CONFORMATION (25)

(8) CORPS – Dur et musclé. De longueur moyenne, poitrine large avec une ossature moyenne.

(8) JAMBES ET PIEDS – Longues, mi-fines donnant une apparence générale d'être haut sur ses jambes. Pieds petits et ovales.

(5) COU – Moyen-long et mince.

(4) QUEUE – Longue, fine et effilée. Couverte d'une fourrure courte.

II – TÊTE (35)

(10) VUE DE FACE – Joues pleines avec une largeur considérable entre les yeux. Menton fort et bien développé. Forme en « V » moyenne, délimitée par une série de trois courbes convexes distinctes - bord externe des oreilles, des pommettes et des patons. Le sommet de la tête est une surface plate - léger arrondi tolérée chez les chatons.

(10) PROFIL – Le nez a un arrêt « stop » bien définitif (environ 125°). Le front se courbe vers un crâne distinctement plat. Bien que le crâne soit plat vue de face et de côté, une bonne profondeur entre le haut du crâne et le bas de la mâchoire est évidente. Le menton est fort et s'aligne verticalement avec le nez.

(5) YEUX – Grands, ovales, inclinés vers les bords extérieurs des oreilles.

(5) OREILLES – Incroyablement grandes, très basses et très larges à la base. La base extérieure de l'oreille s'étend au-delà du « V ». Pointes arrondies et bien recouvertes d'une fourrure fine, avec ou sans poils dans oreilles et/ou plumets. Il y a une profondeur (ou une coquille) à l'oreille, ces coquilles s'examinent mieux du côté ou de l'arrière de la tête. Oreilles bien écartées sur le dessus de la tête avec un crâne plat visible.

(5) MUSEAU – Modérément court, bien développé avec des patons prééminents.

III – ROBE/LONGUEUR (30)

(15) VAGUES – Un effet d'ondulation lorsque le poil est lissé avec la main. La vague est plus évidente où la fourrure est plus longue - le corps et la queue. Densité du pelage à ne pas confondre avec la longueur. Ne doit pas être comparé avec les vagues de type « Marcel » d'autres races rex.

(10) LONGUEUR ET TEXTURE – Douce, fine et sur tout le corps. La texture peut varier.

(5) DENSITÉ – Bien couvert avec la plus grande densité sur le dos, les côtés, la queue, les jambes, le visage et les oreilles. Légèrement moins dense sur la tête, le cou, la poitrine et l'abdomen. Les espaces nus chez les chatons ne sont pas des fautes. Existence de parties nues sous le corps à ne pas confondre avec de la calvitie. Pelage clairsemé sur les tempes (front devant les oreilles) n'est pas un défaut. Une tolérance doit être accordée pour manque de pelage chez les chatons de moins de 8 mois.

IV – COULEUR (5)

Toutes les couleurs et les patrons sont acceptés. Toutes couleurs des yeux sont autorisées - avec une préférence accordée à l'intensité, l'uniformité et la brillance de la couleur. Les médaillons ou les boutons blancs sont autorisés.

V – ÉQUILIBRE ET BIEN-ÊTRE (5)

Le chat doit être ferme et musclé. Excellente condition physique. Yeux clairs.

PÉNALITÉS

- Espaces nus dans le pelage
- Tête longue ou étroite
- Petites oreilles
- Queue courte, nue ou touffue
- Un museau extrême, court
- Un arrêt « stop » profond au nez

DEDUCTION

- 3-5
- 2-5
- 3-5
- 3-5
- 3-5
- 3-5

REFUS DE TITRE

- Calvitie excessive chez les adultes
- Pattes arrière faibles
- Pelage droit ou éparse
- Tout autre critère de refus, tel que décrit dans la Préface générale

COULEURS RECONNUES

Toutes couleurs et patrons. Pour obtenir la liste complète, vous référer à la Liste des couleurs et patrons.

• • •

ORIGINE DE LA RACE : Mutation

EXIGENCES D'ENREGISTREMENT : F1 permis

EXIGENCES D'EXPOSITION : F2 permis

ANCÊTRES PERMIS : Rex du Devonshire, américain à poil court, britannique à poil court, domestique (jusqu'au 1er janvier 2007)

ACCOUPEMENT PERMIS : Rex du Devonshire, américain à poil court, britannique à poil court, domestique (jusqu'au 1er janvier 2007)